



Question travail et rémunération

Par **lolo06**, le **08/06/2010** à **22:00**

Bonjour,

je travaille 1h par jour, et avec l' accord de mon employeur, celui ci me rémunère contre des produits alimentaires pour moi même et mes 2 enfants, es ce légal.

Merci.

Par **julius**, le **10/06/2010** à **12:08**

Bonjour,

Pour qu'il y est travail , il faut qu'il y est :

- un contrat
- un objectif
- une rémunération en contre partie équivalente au travail demandé.

La problématique est donc sur l'équivalence (en espérant qu'il y est contrat)